



*Mairie*  
*38142 Besse en Oisans*

Téléphone : 04 76 80 25 80  
email : mairie.besse38@orange.fr

## COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MARS 2019

### ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018**
- **Travaux d'investissement : planning de réalisation et demandes de subventions**
- **Vote du Budget Primitif 2019 et décisions annexes**
- **Microcentrale hydroélectrique de la Salse : convention avec la société UNIT**
- **Urbanisme : demande autorisation de surplomb du domaine public**
- **Point sur les différents syndicats et commissions CCO**
- **Urbanisme : Examen des dossiers de permis de construire et de déclarations préalables**
- **Questions diverses**

### COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Le compte administratif 2018, conforme au compte de gestion de la Trésorerie de Bourg d'Oisans se résume comme suit :

- **COMMUNE :**

- **Section de fonctionnement :**

Résultat à la clôture de 2017 (PM 40 000 € virés à la section d'investissement)	+ 34 029.11 €
Résultat de l'exercice 2018	+ 50 506.60 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>+ 84 535.71 €</b>

- **Section d'investissement :**

Résultat à la clôture de 2017	- 49 427.00 €
Résultat de l'exercice 2018	+ 9 308.46€
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>-40 118.54 €</b>
Restes à réaliser en recettes d'investissement	+ 73 941.45 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	0.00 €
Total avec restes à réaliser	+33 822.91 €

### BUDGET PRIMITIF 2019 :

Le Budget Primitif 2019 est voté comme suit :

Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 2018 à la section d'investissement sur le budget 2019 pour 10 000 €

La section de fonctionnement s'équilibre à	435 930.71 €
La section d'investissement s'équilibre à	427 036.45 €

A noter que la facturation « Eau et assainissement » n'a pas pu être établie sur l'exercice 2018. Les facturations 2018 et 2019 sont donc inscrites au BP 2019.

### DELIBERATIONS :

- **Délibération fiscale :** les taux d'imposition communaux (Taxes Foncières, Taxe d'Habitation, CVAE) restent inchangés par rapport à 2018
- **Attribution de subventions de fonctionnement** pour l'année 2019 à des associations locales
- **Assainissement (SACO) :** décision de prise en charge par la Commune de la totalité de la part fixe (abonnement) de la redevance d'assainissement, ce qui représente 147.40 € par abonné pour une année complète (2019). *PM en 2018 la part fixe était de 144.19 €*
- **Aire de jeux pour enfants :** demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Oisans
- **Aménagement paysager :** demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère
- **Urbanisme :** autorisation de surplomb du domaine public du domaine public suite à demande sur un permis de construire en cours d'instruction

- **Eclairage Public Tranche 2** : Approbation du plan de financement
- **Eclairage Public Tranche 2** : demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Oisans
- **Centrale hydroélectrique sur la Salse** : Convention avec UNITE-Hydrowatt :
- **Urbanisme** : autorisation de surplomb du domaine public du domaine public suite à demande sur un permis de construire en cours d'instruction

### **PROGRAMMATION DES TRAVAUX / SELON BUDGET PRIMITIF 2019**

Sous réserve de l'obtention des financements correspondants, les travaux suivants inscrits au Budget Primitif sont programmés pour 2018 :

- Voirie/Aménagement de village:
  - Réalisation de travaux de voirie à l'intérieur du village
  - Travaux d'aménagement paysager de l'entrée du village et de Beyer (aménagement et intégration paysagère des abords)
  - Modernisation et remise aux normes de l'Eclairage Public Tranche 1 (finalisation) et Tranche 2
  - Réalisation de l'aire de jeux d'enfants
- Alpages :
  - Réalisation du quai d'embarquement collectif
- Réseaux :
  - Travaux de protection et d'aménagement des captages

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Point sur les différents syndicats et la Communauté de Communes
- Examen des dossiers d'urbanisme

